Laïcité

L'aumônerie de l'Université de Genève accusée de propagande

Interpellé par une députée PLR, le Conseil d'État a dû justifier l'existence d'une aumônerie œcuménique au sein de l'UNIGE.

Lucas Vuilleumier
Protestinfo

«Propagande», le mot est lâché. Dans une question soumise le 3 juin 2020 au Conseil d'État genevois, une députée au Grand Conseil de Genève, la PLR Natacha Buffet-Desfayes, l'emploie sans détour. Alertée par des membres de l'Université de Genève (UNIGE) dont elle ne souhaite pas préciser s'il s'agit de professeurs ou d'étudiants, celle qui préside par ailleurs l'association «La laïcité, ma liberté» s'interroge: «L'Université respecte-t-elle la loi sur la laïcité de l'État (LLE), votée par le peuple de Genève en avril 2018?»

Mettant en cause la place d'une aumônerie œcuménique (catholique et protestante) au sein de l'UNIGE et lui prêtant une action prosélyte, la politicienne demandait au Conseil d'État des précisions sur le cadre légal de cette cohabitation entre un service public d'État et une infrastructure religieuse. Elle soulignait dans sa question son étonnement en s'apercevant que cette dernière «ne figure pas dans la liste des associations reconnues ou enregistrées par le rectorat».

À la fin du document soumis à l'Exécutif, Natacha Buffet-Desfayes demandait, en outre, dans le cas où aucune base légale ou réglementaire ne saurait lui être présentée, «dans quels délais l'aumônerie de l'Université serait fermée et ses locaux restitués à la mission universitaire».

Dans sa réponse, le Conseil d'État précise et justifie le cadre légal, notamment au moyen d'articles de la loi sur l'université. Mais le rappel d'une «disposition spécifique sur l'accompagnement philosophique, spirituel ou religieux pour des personnes privées de leur liberté, en situation de vulnérabilité ou de handicap» que prévoit la nouvelle loi sur la laïcité de l'État ne semble pas suffire à Natacha Buffet-Desfayes.

Débat autour de la loi

«Cela ne me convainc pas. J'ai à nouveau consulté les rédacteurs de la LLE et ils m'ont assuré que l'article 8, qui précise que les établissements tels que les prisons ou les hôpitaux peuvent abriter un service spirituel, est exhaustif. Malheureusement, les aumôneries universitaires n'y sont pas mentionnées.»

Contacté à ce propos, le Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP), conduit par Anne Emery-Torracinta, n'y voit pas quant à lui une liste exclusive: «Cela ne veut pas dire que ce type d'accompagnement est interdit dans d'autres contextes.»

Si le Conseil d'État avait garanti en juin dernier la neutralité religieuse de l'Université, il s'est toutefois dit enclin à engager une réflexion avec le rectorat sur «la place et le cadre des activités de l'aumônerie» au sein de l'UNIGE.

«Le rectorat a dû mener l'enquête, déclare Jean-Michel Perret, aumônier protestant. Mais il a rapidement été démontré que nos activités, à savoir des entretiens individuels, des repas le vendredi et un chœur de gospel, étaient en tout point connues par l'Université et qu'elles ne dépassaient pas les limites de l'organe de médiation qu'est l'aumônerie.»

> «Si proposer quelque chose, c'est faire de la propagande, alors tout le monde en fait, à peu près.»
> **Soeur Rossana Aloise**
> Aumônière catholique à l'UNIGE

Une information confirmée par Anne Laufer, responsable des affaires publiques de l'UNIGE. Le rectorat a toutefois décidé, pour répondre aux interrogations du DIP, d'établir un document officiel sur cette cohabitation qui dérange. «Nous travaillons actuellement à une charte entre l'aumônerie et l'Université, précise-t-elle. Elle ne changera rien à la pratique habituelle, mais précisera par écrit les relations entre l'aumônerie et l'Université, dans un but de clarification et de transparence.»

Parmi ces points de friction figurait notamment la question de la protection des données des étudiants, ceux-ci étant tous contactés, chaque année, pour les portes ouvertes. «L'accès aux adresses électroniques d'étudiants et collaborateurs de l'Université n'a jamais été donné à l'aumônerie, rassure Anne Laufer. Les communications concernant les services à la communauté universitaire sont modérées par le service de communication, qui les redistribue ensuite.»

«Laïcardisation»

Alors, de la propagande, vraiment? Le Comité d'éthique et de déontologie de l'UNIGE, à la demande du DIP, en décidera, puisqu'il consultera le projet de charte qui, selon Anne Laufer, devrait être finalisé avant la fin de l'année. «Si proposer quelque chose, c'est faire de la propagande, alors tout le monde en fait, à peu près. Et notre but n'est en tout cas pas de faire des adeptes», déclare la sœur Rossana Aloise, aumônière catholique à l'UNIGE.

«Blessée» et assurant qu'elle n'aborde la question religieuse avec un étudiant qu'en cas de demande clairement formulée, cette dernière s'étonne de n'avoir pas été visitée par la députée ou l'un de ses collaborateurs avant que ne soit faite cette interpellation. Un fait qui n'étonne pas vraiment Jean-Michel Perret, qui voit avant tout dans cette action politique le symptôme d'une aveugle «laïcardisation de la société».

«Cette députée est manifestement mal renseignée. Elle voit des problèmes où il n'y en a pas. Nous avons une grande expérience de ce type d'aumônerie et la confiance des autorités académiques. Du coup, le propos, hors contexte, tourne à vide», analyse Blaise Menu, modérateur de la Compagnie des pasteurs et des diacres de l'Église protestante de Genève, qui rappelle que les Églises catholiques (romaine et chrétienne) et protestante du canton s'étaient fortement engagées pour l'acceptation populaire de la LLE.

«Nous n'avons besoin de littéralistes nulle part. Ni du côté de représentants religieux, qui ne sauraient pas se situer dans un registre de service public – il en existe en effet, mais pas chez nous –, ni de la part des militants laïcs. Bannir le religieux n'est pas dans l'esprit de cette loi ni dans l'expérience qui y a conduit.»

La députée insiste

Cependant, pour Natacha Buffet-Desfayes, la laïcité ne saurait être respectée sans que l'aumônerie ne change de statut. «Elle doit être régie par les mêmes règles que toutes les autres associations de l'Université, et ainsi en devenir une. Je ne crois pas savoir qu'il soit possible pour l'Université, à l'heure actuelle, de demander ses bilans et ses statistiques à l'aumônerie en place.»

Désireuse de voir «chacun logé à la même enseigne», Natacha Buffet-Desfayes, qui dit ne pas être au courant de l'avancée des travaux de régulation entrepris par le rectorat, promet de demander des comptes au Conseil d'État. «Si je n'ai toujours rien vu venir d'ici au mois de mai, je pense à nouveau repasser par une question écrite, en reprenant les points principaux de la première.»

L'agriculture de proximité investit Plainpalais

Manifestation

Près de 200 personnes ont participé à la version genevoise de la Journée internationale des luttes paysannes.

Tracteurs et banderoles ont investi samedi la plaine de Plainpalais pour la Journée internationale des luttes paysannes.

À l'appel du syndicat Uniterre et du Mouvement pour une agriculture citoyenne et paysanne, près de 200 personnes ont commémoré la charge meurtrière des forces de l'ordre contre les paysans sans terre du Brésil, il y a tout juste vingt-cinq ans.

Des panneaux didactiques ont été installés pour informer les passants au cœur d'un quartier urbain qui fut jadis voué au maraîchage. Tout un symbole…

Solutions locales

«L'alimentation est politique», a-t-on pu entendre lors des discours, revendiquant que des terrains en suffisance soient garantis aux petites exploitations et à des pratiques écologiques, le tout dans l'optique d'une souveraineté alimentaire.

Pour les participants, il s'agit de trouver des solutions locales aux problèmes globaux. Avec un rappel de l'urbanisation à venir du bas de la très fertile plaine de l'Aire à Genève, déclassée, sous la forme de ce slogan: «Les Cherpines, ça patine, en sept ans, pas une racine». Les premiers logements des Cherpines ne devraient voir le jour qu'à la fin de 2023. Le déclassement a été voté en 2011, menant depuis lors à des résiliations de baux agricoles.

Marc Moulin

Genève

Lever 6 h 38
Coucher 20 h 26

Lever 11 h 08
Coucher 2 h 48

Semaine agréable et moins fraîche

Les températures gagneront enfin quelques précieux degrés cette semaine, mais la chaleur n'est pas en vue pour tout de suite et le fond de l'air restera frais durant les matinées. Le soleil se montrera dans l'immédiat généreux ce lundi malgré la présence de quelques bancs nuageux. Belle journée demain, temps changeant mercredi.

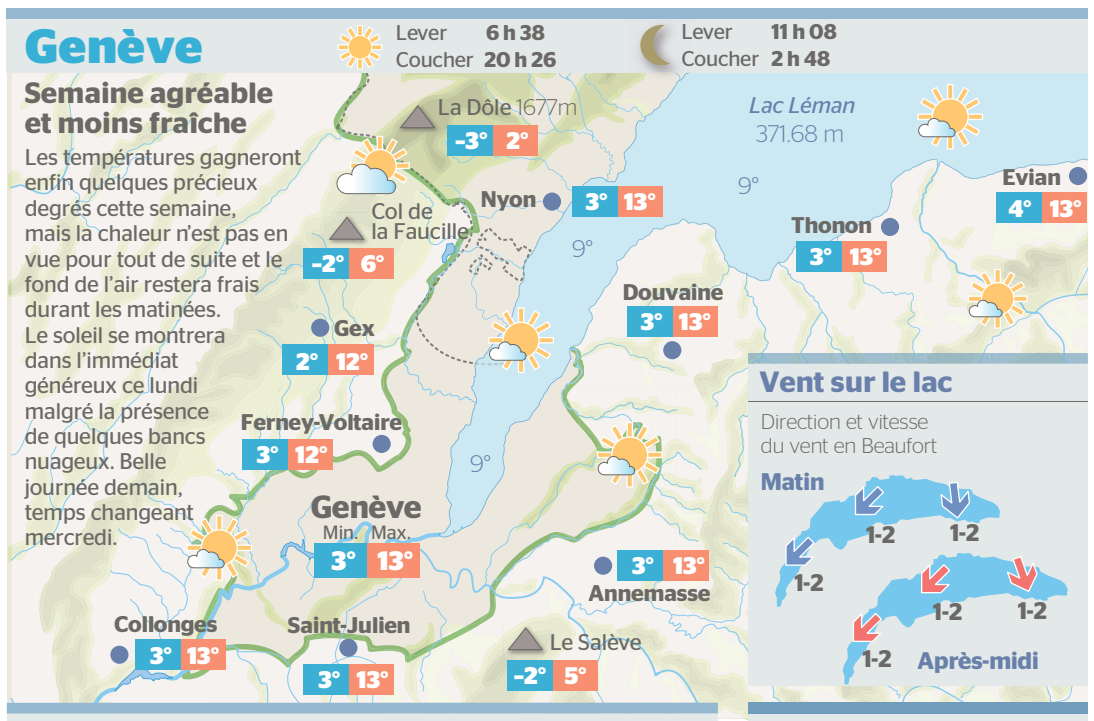

Vent sur le lac

Direction et vitesse du vent en Beaufort

Évolution à 5 jours

	Min.	Max.	Fiabilité
Mardi 20	3°	16°	90%
Mercredi 21	5°	14°	80%
Jeudi 22	5°	15°	70%
Vendredi 23	4°	15°	70%
Samedi 24	4°	18°	70%

Concentration en pollens

Pollution de l'air

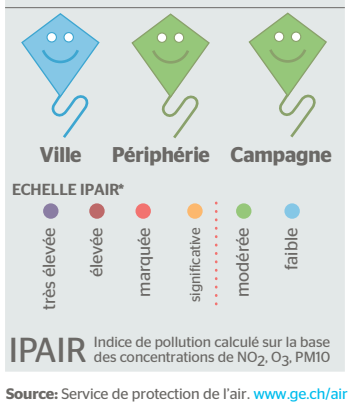

Source: Service de protection de l'air. www.ge.ch/air

Il y a 1 an à Genève

Température minimale	9.0°
Température maximale	19.1°
Ensoleillement	0.0 h
Précipitations	0.0 mm

meteonews
Prévisions personnalisées par téléphone: 0900 575 775 (Fr. 3.20/min) depuis le réseau fixe suisse. Sur le web: www.tdg.ch/meteo

Tribune de Genève

Adresses: 11 rue des Rois, 1204 Genève. Tél. 022 322 40 00 - Case postale 5115 - 1211 Genève 11. Fax rédaction: 022 781 01 07
Adresse électronique: redaction@tdg.ch (non valable pour annonces et abonnements)
Internet: www.tdg.ch
Pour signaler vos manifestations: agenda@tamedia.ch

Abonnements:
Tarifs pour la Suisse (TVA 2.5% incluse)
12 mois: Fr. 556.-
Courrier: Case postale 5306, 1211 Genève 11
Tél.: 0842 850 150 (lu-ve 8h-12h/13h30-17h)
Contact: abo.tdg.ch
Suspension et changement d'adresse: temporaire: gratuit sur internet www.tdg.ch
Autres services: Tél. 0842 850 150 Fax. 022 322 33 74
Rédacteur en chef responsable: Frédéric Julliard
Rédacteurs en chef adjoints: Sophie Davaris (responsable des contenus) Olivier Bot (responsable du numérique)
Directeur artistique: Sébastien Contocollias
Adjointe (resp. photo): Ester Paredes
Chef d'édition: Philippe Villard
Rubriques:
Genève: Catherine Focas
Culture et Week-end: Jérôme Estèbe
Courrier des lecteurs: Françoise Nydegger
Opinions: Benjamin Chaix
Blogs: Jean-François Mabut
Signé Genève: Fabien Kuhn
Internet: Daniel Klopfenstein
Médiateur: Denis Etienne denis.etienne@.tamedia.ch
Rédaction Tamedia
Rédaction en chef: Ariane Dayer, Fabian Muhieddine, Mathieu Coutaz
Suisse: Patrick Monay
Monde: Malika Nedir
Economie: Pierre Veya
Responsable commercial: Karim Mahjoub
Marketing - Club lecteurs: Olivier Cretton
Tél. 022 322 40 00, Fax 022 322 39 72

Une publication de Tamedia Publications romandes SA
Pietro Supino, éditeur
Publicité
Goldbach Publishing SA
Av. de la Gare 33
1003 Lausanne. +41 21 349 50 50
annonces@tdg.ch
Guichet: rue des Rois 11, 1204 Genève 11.
adbox.goldbach.com
Tirage contrôlé (REMP 2020)
31'148 exemplaires
Audience (Mach Basic 2021-1)
88'000 lecteurs
Indications des participations importantes selon l'article 322 CPS:
Actua Immobilier SA,
CIL Centre d'Impression Lausanne SA.
Imprimé en Suisse
Tous les droits sont réservés. Toute réimpression, copie de texte ou d'annonce, ainsi que toute utilisation sur des supports optiques ou électroniques, sont soumis à l'approbation préalable de la rédaction.
L'exploitation intégrale ou partielle des annonces par tiers non autorisés, notamment sur des services en ligne, est expressément interdite.
En plus des formats publicitaires classiques, deux formats de contenus publicitaires spécifiques sont présents dans les médias de Tamedia:
-Branded Content: en principe, le focus est mis sur produit ou la prestation proposés par le client. De par son layout et de par sa typographie propres, le publireportage se distingue du contenu rédactionnel. Le publireportage est clairement identifié et désigné sous l'appellation «Paid Post» ou «publireportage».
-Native Advertising: son contenu est articulé autour d'un sujet ou d'une thématique qui sont généralement en lien avec le produit ou la prestation proposés par le client. Le contenu est traité sous forme journalistique. Le layout est le même que celui utilisé pour les contenus rédactionnels du titre. Cette forme publicitaire est clairement identifiée et désignée sous l'appellation «sponsored» ou «sponsorisé». Ces deux types de contenus publicitaires sont conçus par le département du Commercial Publishing. La collaboration de membres des rédactions de Tamedia est prohibée.
Une marque de Tamedia
Imprimé en Suisse

PUBLICITÉ
Plus de 90% des romands consultent la presse!
Contactez-nous pour réserver votre annonce! Source: MACH Consumer 2019
021 349 50 50 | annonces@tdg.ch | www.goldbach.com
GOLDBACH